



## **Prochaine CAP des Adjoints Administratifs le 9 mars : Des promotions au compte-gouttes...**

Initialement programmée fin décembre 2017, la DRH a décidé de la décaler au 2 février 2018, faute de temps de préparation suffisant pour vérifier les tableaux d'avancement.

A la réception des dossiers début janvier, les élus ont relevé de nombreuses imprécisions sur :

- les dates d'entrées dans les services : erronées pour la plupart,
- les critères d'ancienneté dans le grade,
- les dates d'entrée dans le grade d'AAP2 (dont les agents AAP2, avant la mise en place du PPCR),
- des agents ne figurant pas sur les bonnes listes, voire même oubliés...
- La non prise en compte des mentions, pénalisant ainsi les agents dans le classement.

L'ensemble des élus a donc décidé unanimement de ne pas se rendre à la CAP du 2 février afin que l'administration poursuive son travail de préparation dans le respect dû aux agents.

**Pour la CFDT les ministères sociaux doivent affecter des moyens à hauteur des besoins pour la gestion de leurs agents ! Les effectifs sont en baisse constante dans les ministères sociaux depuis 10 ans, aujourd'hui l'examen des promotions en est retardée. L'application du régime indemnitaire également. Et demain, ce sera toute la paye ?... STOP !**

**Avec PPCR et la fusion des grades AAP2 et ADA1 en C2, le taux de promotion pour passer en C1 devait être revu en conséquence pour permettre à chaque agent une amélioration de son déroulé de carrière.**

L'accord PPCR, que la CFDT a soutenu, ayant été refusé par une courte majorité de syndicats, son application en a été fragilisée. Outre le report des mesures sonnantes et réverbérantes, un petit taux de promotion de 7,5% concernant 3 168 agents C2 promouvables en C1 a été signifié par la Fonction Publique (DGAFP), **alors que la CFDT soutenait le taux de 15% demandé par les ministères sociaux. Résultat : aujourd'hui 237 promotions (+23 par rapport à 2017) au lieu de 475 (+238 par rapport à 2017). Merci qui de ne pas avoir soutenu PPCR ?...**

Pour calmer le jeu la DRH annonce un nombre de 148 promotions d'agents C1 vers la catégorie B (Secrétaires Administratifs), soit + 62 promotions par rapport à 2017. Pour la CFDT cela reste insuffisant. **De plus nombre d'agents C1 en fin de carrière n'ont rien à gagner à passer SA et sont même perdants ! Rapprochez-vous de vos représentants CFDT pour vérifier votre progression de carrière avant d'accepter votre promotion.**

**Il est encore temps de vous inscrire à l'examen professionnel de Secrétaire administratif ! Vous avez jusqu'au 23 février. Cliquez sur le lien ci-après pour accéder à l'inscription en ligne :**  
[https://inscription.social-sante.gouv.fr/CANINS65\\_16/CALENDRIER/~AwAAGCBohVhVIZCYm9YWGxFFQA](https://inscription.social-sante.gouv.fr/CANINS65_16/CALENDRIER/~AwAAGCBohVhVIZCYm9YWGxFFQA)

Un cycle de concertation avait été engagé en fin de mandature des précédentes ministres pour améliorer la carrière des agents de la catégorie C. Une seule réunion a eu lieu et le nouveau gouvernement n'a pas repris les discussions. Pourtant **la CFDT estime que seul un plan de transformation de l'emploi de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers la catégorie A peut relancer un parcours professionnel digne de ce nom pour la filière administrative des ministères sociaux.**



### **Vos représentants à la CAP des Adjoints Administratifs :**

Yveline MAVILLE (DFAS) [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

Pascal GRIVEL (DGS) [pascal.grivel@sante.gouv.fr](mailto:pascal.grivel@sante.gouv.fr)